



RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1982 B 00019

Numéro SIREN : 323 470 427

Nom ou dénomination : BECOUZE

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2012 sous le numéro de dépôt 7499

- 9 OCT. 2012

A 7/10/12

BECOUZE
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 291.500 euros
Siège social : 19 Rue René Rouchy 49100 ANGERS
323 470 427 RCS ANGERS

Isabelle FAUCHER
Président
Directeur Général

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 SEPTEMBRE 2012

82/2012

L'an deux mille douze et le 28 septembre, à 14 heures, le Conseil d'administration s'est réuni, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Jean-Jacques BECOUZE de ses mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'administration ;
- Constatation corrélatrice de la cessation du mandat de Directeur Général de Madame Isabelle FAUCHER ;
- Nomination du nouveau Président du Conseil d'administration ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Nomination du nouveau Directeur Général ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Jean-Jacques BECOUZE
- Monsieur Rémi PICARD
- Madame Isabelle FAUCHER
- Monsieur Jean-Paul MESSIE
- Monsieur Sébastien BERTRAND
- Monsieur Loïc HARSCOUE de SAINT GEORGE

La présidence du Conseil est assurée par Monsieur Jean-Jacques BECOUZE, en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Président constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Jacques BECOUZE rappelle aux administrateurs qu'il a décidé de démissionner de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de la société BECOUZE à compter du 30 Septembre 2012, et qu'il a notifié cette décision par LR+AR en date du 13 Septembre 2012. Il appartient donc au Conseil de statuer sur la nomination du nouveau Président du Conseil d'administration.

Il est ensuite rappelé que le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 30 mars 2009, a nommé Madame Isabelle FAUCHER en qualité de Directeur Général de la Société pour la durée du mandat de Monsieur Jean-Jacques BECOUZE en qualité de Président du Conseil d'administration. Le mandat de Directeur Général de Madame Isabelle FAUCHER arrive donc à expiration le 30 Septembre 2012, date à laquelle prend fin le mandat de Président du Conseil d'administration de Monsieur Jean-Jacques BECOUZE. Il appartient donc au Conseil de statuer sur la nomination du nouveau Directeur Général.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole aux membres du Conseil. Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Conseil arrête ce qui suit :

CONSTATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-JACQUES BECOUZE DE SES MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration prend acte de la décision de Monsieur Jean-Jacques BECOUZE de démissionner à compter du 30 Septembre 2012 de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration souhaite à nouveau remercier Monsieur Jean-Jacques BECOUZE pour les missions qu'il a exercées tout au long de la vie de la société, qui ont permis à la société de prospérer et de se développer régulièrement et de façon pérenne.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des administrateurs.

CONSTATION DE LA CESSATION DU MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL DE MADAME ISABELLE FAUCHER

Compte-tenu de la cessation du mandat de Président du Conseil d'administration de Monsieur Jean-Jacques BECOUZE, le Conseil d'administration prend acte que le mandat de Directeur Général de Madame Isabelle FAUCHER arrive également à expiration le 30 Septembre 2012.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des administrateurs.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE / NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL

Après en avoir délibéré, et constatant qu'il y a lieu d'élire un nouveau Président de Conseil d'administration et un nouveau Directeur Général, et que Madame Isabelle FAUCHER déclare être candidate à ces fonctions de Président - Directeur Général, le Conseil décide de nommer à compter du 30 Septembre 2012 Madame Isabelle FAUCHER en qualité de Président du Conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

A ce titre, Madame Isabelle FAUCHER organisera et dirigera les travaux du Conseil d'administration dont elle rendra compte à l'assemblée générale. Elle veillera au bon fonctionnement des organes de la société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de supprimer la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

La direction générale de la société sera assumée sous la responsabilité de Madame Isabelle FAUCHER à compter du 30 Septembre 2012 pour une durée égale à celle de son mandat de Président de Conseil d'administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, Madame Isabelle FAUCHER est investie à compter du 30 Septembre 2012, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Madame Isabelle FAUCHER représentera la société dans ses rapports avec les tiers.

Elle ne pourra toutefois consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil d'administration.

A titre de règle interne, aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

Le Directeur Général pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs.
Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des administrateurs.

REMUNERATION DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Madame Isabelle FAUCHER ne bénéficiera d'aucune rémunération pour ses fonctions de Président – Directeur Général, mais pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des administrateurs.

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Les décisions du présent Conseil, seront publiées conformément à la législation et aux règlements en vigueur. A cet effet, tous pouvoirs sont conférés par le Conseil d'administration au nouveau Directeur Général de la Société avec la faculté pour lui de déléguer ses pouvoirs aux fins de d'accomplir toutes les formalités légales, en déterminer toutes autres charges, modalités et conditions, signer tous actes, pièces et procès verbaux se rapportant à cette opération, élire domicile, et plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans l'intérêt de la Société.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des administrateurs.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner à nouveau, Madame Isabelle FAUCHER déclare accepter le mandat de Président - Directeur Général, et précise qu'elle continue de satisfaire à toutes les conditions légales pour l'exercice de ses fonctions, et notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper et qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président
Jean-Jacques BECOUZE

Un administrateur
Isabelle FAUCHER